

Politique laitière

qui désirent acheter nos animaux. Nous produisons les meilleures vaches laitières du monde. Malheureusement, il est difficile de les transporter sur les marchés étrangers, car le gouvernement ne contribue pas à défrayer ces frais. Nos agriculteurs font ce qu'ils peuvent, au gouvernement de faire le reste.

Je partage les opinions du député de Lotbinière (M. Fortin), auteur de la motion. Il a fait un excellent discours et il a parlé des difficultés causées par le partage des compétences entre les provinces et le gouvernement fédéral. Selon moi, la situation des producteurs laitiers serait meilleure si le gouvernement fédéral établissait des contingents nationaux et permettait à nos producteurs de les respecter. Personne n'approuve les querelles entre provinces. Les provinces, elles aussi, doivent conclure avec les agriculteurs des ententes dont les termes devraient être analogues aux termes des ententes intervenues avec le gouvernement fédéral. Tant qu'il n'y aura pas de contingents à l'échelle nationale, nous retrouverons les mêmes difficultés que l'an dernier.

Je présente au ministre tous mes vœux de succès pour les suggestions qu'il pourra nous présenter en 1976-1977. J'espère que le premier avril apportera d'heureux poissons, qui ne seront pas des attrapes pour les agriculteurs.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je félicite les créditistes d'avoir soulevé ce sujet de discussion aujourd'hui. Ils ont fait preuve d'initiative politique. Les autres partis n'ont pas jugé bon de parler d'agriculture aux jours réservés à l'opposition. Ils préfèrent parler d'autre chose, d'autres sujets, à mon avis, moins importants.

Je suis abasourdi des propos tenus par les porte-parole des conservateurs et du crédit social. Je n'en dirai pas autant de celui du NPD, qui a assisté aux trois dernières séances du comité consacrées à la politique laitière. Je ne me rappelle pas avoir vu les autres délégués aux réunions du comité lorsque ce sujet a été discuté. J'aurais préféré que le député qui a parlé au nom du crédit social soit présent à la séance, car il aurait pu alors poser ses questions.

M. Mazankowski: Mais il n'aurait pas obtenu de réponse.

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: Le gros taureau vient de mugir!

[Français]

M. Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Lotbinière (M. Fortin) invoque le Règlement.

M. Fortin: Monsieur le président, cela n'est pas conforme au Règlement. Je sais que le ministre n'est pas habitué à siéger à la Chambre, alors il ne connaît probablement pas le Règlement suivant: on n'a pas à juger de l'activité des députés à la Chambre et on a encore moins le droit de le dire au Parlement. Le ministre devrait être assez honnête pour dire que les gens qui siègent à un comité parlementaire, ce n'est pas toute la Chambre...

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Il n'est pas plus permis de discuter de l'intégrité du ministre que de celle d'un député.

[M. Peters.]

● (1540)

[Traduction]

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de mettre en doute l'intégrité de personne. Je disais simplement qu'il aurait été très instructif qu'ils soient présents.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Dans ma déclaration de l'an dernier, ce qui concernait la politique laitière était très simple. J'ai dit qu'il était absolument essentiel que le système de contingentement de la part du marché équilibre efficacement l'offre intérieure et la demande des marchés intérieurs et étrangers, et qu'on ne pouvait se permettre des services difficiles à administrer et très coûteux.

Lorsque nous avons dit que nous voulions accroître la production, nous l'avons fait. Nous voulions l'accroître de 5 p. 100 dans l'ensemble du pays. Si je suis coupable de quoi que ce soit, c'est d'avoir sous-estimé la capacité de production des producteurs laitiers du Canada. Dans le fond, ils représentent ce que certains de mes collègues du cabinet adoreraient avoir. Nous avons demandé un accroissement de production de 5 p. 100. Il semble qu'avant la fin de l'année, elle se sera accrue d'environ 15 p. 100. Comme le ministre des Postes (M. Mackasey) aimerait être à ma place! Le ministre chargé du logement aussi.

M. Baker (Grenville-Carleton): Et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde)?

M. Whelan: Son rôle est de s'occuper avant tout des improductifs. Ses principaux programmes sont conçus pour les malheureux de notre société qui n'ont pas les moyens de produire. C'est un sujet sur lequel je reviendrai, les politiques sociales dont il a la charge et le grand bien qu'il a fait à notre société.

Certains soutiennent que nous devrions donner le surplus de nos produits. Selon eux, nous devrions les distribuer gratuitement et d'un cœur joyeux, comme si nous étions le Père Noël. L'autre jour, quelqu'un m'a demandé si je croyais que les producteurs laitiers devaient bénéficier d'un accroissement de leurs subventions cette année, étant donné le surplus que le Canada possède. Je lui ai demandé s'il connaissait quelqu'un qui n'aurait pas droit cette année à une augmentation de salaire conforme aux directives de la Commission de lutte contre l'inflation. Il y a au Canada 800,000 chômeurs. Il y a donc un surplus de travailleurs pour les emplois disponibles. Connaissez-vous des sociétés qui soient disposées à faire moins de bénéfices cette année?

Certains disent que nous devrions donner ce produit. Ce qu'ils proposent en fait, c'est de détruire la sécurité, le gagne-pain et l'intérêt de ces gens pour leur placement. Ils nous suggèrent de leur enlever un revenu qui est le fruit de leurs talents d'administrateurs et de leur travail. Il y a même des membres de mon parti qui font cette suggestion, tout comme des membres des autres partis. Tout simplement, parce que les agriculteurs ont un produit excédentaire, ils disent qu'il faut le distribuer à tout vent, le lancer sur le marché sans égard aux conséquences sur les autres secteurs de notre économie. Ils ne se soucient pas des effets que cela peut avoir sur certains autres produits présents sur ce marché. Il faut faire preuve de beaucoup, beaucoup de prudence en cette matière.

Le député qui a parlé au nom du Nouveau Parti Démocratique a dit que la commission du lait ne fait que ce que je lui dis de faire. Je lui recommande de lire la loi, qui ne donne ni au ministre ni au gouverneur en conseil la permission de donner des ordres à une commission, sauf en ce